



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1222

Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été) pour un montant de 251 500 euros et autorisation de signature de conventions de financement

Direction de l'Action Sociale □

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 13 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1222 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DEVELOPPANT DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE (AIDE ALIMENTAIRE, ACCUEIL DE JOUR, LUTTE CONTRE L'EXCLUSION ET MAINTIEN DU LIEN SOCIAL, SANTE/PERSONNES SDF, OPERATION ETE) POUR UN MONTANT DE 251 500 EUROS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS DE FINANCEMENT (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE -)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'action sociale englobe l'ensemble des actions mises en œuvre par les pouvoirs publics et leurs partenaires, afin d'améliorer les conditions d'existence des personnes, et notamment les plus fragiles d'entre elles.

Qu'elles relèvent des champs de l'assurance ou de la solidarité, ces actions pour l'essentiel relèvent de la responsabilité de l'Etat ou des Départements ainsi que de la Métropole de Lyon depuis le 1^{er} janvier dernier. S'y ajoutent également les politiques sociales spécifiques globales, curatives ou préventives, développées afin d'éviter que certains publics fragiles ne soient durablement exclus de la société.

S'agissant des Communes, celles-ci peuvent s'investir dans le soutien de ces actions spécifiques et ainsi décider d'attribuer des aides à des administrés en situation précaire, ou pour lesquels elles ont évalué un besoin manifeste de soutien adapté.

En effet, si la Métropole de Lyon dispose à présent d'une compétence pour gérer l'action sociale, la Ville peut intervenir dans ce secteur en étant respectueuse de ses champs de compétence sur le fondement de l'article L.115-1 du Code de l'Action Sociale selon lequel la lutte contre l'exclusion est une compétence qui doit mobiliser tous les acteurs publics.

Pour sa part, la Ville de Lyon a fait le choix de conduire une politique sociale dont elle a préalablement défini quatre axes :

- lutte contre la grande précarité ;
- soutien aux personnes en situation de fragilité économique ;
- aide aux personnes handicapées ;
- prise en compte de la problématique des personnes âgées.

Parallèlement aux prestations qu'elle propose directement, notre collectivité, tout au long de l'année, apporte également son soutien à un ensemble d'organismes dont l'action sociale procède d'objectifs globalement comparables aux siens.

Ces mêmes organismes interviennent sur différents champs :

- la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social ;
- l'accès à l'hygiène et aux soins ;
- l'aide alimentaire.

Plusieurs associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles dans ces différents domaines et peuvent bénéficier d'une contribution de notre collectivité.

Les aides proposées se répartissent selon les thématiques suivantes :

Champs d'intervention	Organismes	Adresse (siège)	Montant /subvention (s) allouée (s) en 2014 (€)	Montant /subvention proposée pour 2015 (€)	Finalité de la subvention proposée pour 2015	Article budgétaire/ fonction/ligne de crédit (enveloppe)
Lutte contre l'exclusion, et maintien du lien social	SOS AMITIE Région de Lyon	BP 1075 69612 VILLEURBANNE cedex	3 000	2 000	Fonctionnement global.	6574/523/LC n° 41273
	ATD QUART MONDE	28 rue de l'Annonciade 69001 LYON	3 000	3 000	Journée Mondiale du Refus de la Misère	
	Mouvement du Nid	8 bis rue Dagobert BP 63 92114 CLICHY Cedex	3 000	3 000	Fonctionnement global. Activité : accompagnement social des prostituées.	
	Médecins du Monde	13 rue Ste Catherine 69001 LYON	15 000	15 000	Fonctionnement du Centre d'accueil, de soins et d'orientation.	
	France Humanitaire	15, rue Cavenne 69007 LYON	9 000	9 000	Fonctionnement global. Accès gratuit à des soins dentaires et ophtalmologiques pour les personnes en situation précaire.	
	Comité Protestant de la Duchère	309 avenue Andrei Sakharov 69009 LYON	1 000	1 000	Actions de développement social.	
			1 000	1 000	Actions « Vestiaire Solidaire de la Duchère ».	

Champs d'intervention	Organismes	Adresse (siège)	Montant /subvention (s) allouée (s) en 2014 (€)	Montant /subvention proposée pour 2015 (€)	Finalité de la subvention proposée pour 2015	Article budgétaire/ fonction/ligne de crédit (enveloppe)
Lutte contre l'exclusion, et maintien du lien social	Secours Catholique	76, rue d'Alsace 69100 Villeurbanne	16 000	8 000	Fonctionnement global.	6574/523/LC n° 41273
	LAHSO	259 rue Paul Bert 69003 LYON	63 000	63 000	Fonctionnement global de l'association	
	FORUM REFUGIES – COSI	28 rue de la Baisse 69612 Villeurbanne BP 71054	60 000	60 000	Fonctionnement global	
	Secours Populaire Français – Fédération du Rhône	21 rue Galland 69007 LYON	30 000	30 000	Fonctionnement global Accueil, orientation de personnes en difficulté	
	Secours Populaire Français – Fédération du Rhône	21 rue Galland 69007 LYON	-	1 500	Journée anniversaire	
AIDE ALIMENTAIRE	Banque Alimentaire Rhône	127 av Franklin Roosevelt 69150 DECINES	36 000	36 000	Fonctionnement global	6574/523/LC n° 41012
OPERATION ETE	Secours Populaire Français – Fédération du Rhône	21 rue Galland 69007 LYON	15 000	15 000	Opérations Vacances durant l'été.	6574/523/LC n° 41269
	Fondation A.J.D.	3 montée du Petit Versailles, 69300 CALUIRE ET CUIRE	35 000 accueil de jour (OREE AJD)	4 000	Opération aide alimentaire pendant l'été.	

Au regard des différentes actions conduites par ces associations ou organismes en direction d'un ensemble de nos concitoyens démunis, ou de personnes en situation précaire présentes au sein de l'agglomération lyonnaise, il me semble opportun de donner une suite favorable à ces demandes de financement. En effet, ces actions conduites localement rejoignent, dans leur finalité, les préoccupations de la Ville de Lyon, en ce qui concerne les publics lyonnais démunis et les actions conduites auprès d'eux qu'elle cherche à développer.

Par ailleurs, des conventions afférentes à plusieurs des subventions proposées sont également soumises à votre approbation. Ces conventions concernent des organismes pour lesquels soit le montant proposé de l'aide financière est égal ou supérieur à 10 000 €, soit ce montant cumulé avec celui d'un ou plusieurs financements déjà alloués en 2015 est également supérieur à 10 000 €. Ces documents contractuels précisent notamment le contenu des actions que s'engagent à conduire ces mêmes organismes, en contrepartie des financements reçus. Les associations concernées par une convention sont les suivantes :

- Médecins du Monde
- LAHSO
- Forum Réfugiés COSI
- Secours Populaire Français
- Banque Alimentaire du Rhône.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 7^e et 9^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé ;

DELIBERE

1. Les subventions susmentionnées sont allouées aux organismes énumérés dans le tableau ci-dessus, pour une somme globale de 251 500 €.

2. Les conventions de financement susvisées, établies entre la Ville de Lyon, Médecins du Monde, LAHSO, Forum Réfugiés COSI, Secours Populaire Français, Banque Alimentaire du Rhône, sont approuvées.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4. Le montant des subventions allouées, soit une somme globale de 251 500 €, sera financé comme suit :

- pour une somme de 196 500 €, à partir de l'enveloppe « F.I.A.S. » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41273) ;
- pour une somme de 36 000 €, à partir de l'enveloppe « Aide alimentaire » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41012) ;

- pour une somme de 19 000 €, à partir de l'enveloppe « Opération Été » (article 6574, fonction 523, ligne de crédit n° 41269).

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Z. AIT-MATEN